

BURUNDI

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION
DECENNALE DE MISE EN APPLICATION DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

Bujumbura, mars 2004

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DECENNALE
DE MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING**

Bujumbura, mars 2004

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

1. ACORD : Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement
2. ADDF : Association Burundaise de Défense des Droits des Femmes
3. ABUBEF : Association Burundaise pour le Bien-être Familial
4. AFJ : Association des Femmes Juristes
5. AFJO : Association des Femmes Journalistes
6. AGED : Association Genre et Développement
7. AGEI : Initiative pour l'Éducation des Filles en Afrique
8. ANSS : Association Nationale des Séropositifs et Sidéens
9. CAFOB : Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi
10. CECM : Caisse Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel
11. CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
12. CDF : Centre de Développement Familial
13. CEFORMI : Centre de Formation et de Recherche en Maladies Infectieuses
14. CNLS : Conseil National de Lutte contre le SIDA
15. CNR : Conseil Norvégien pour les Réfugiés
16. CNRS : Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés
17. CPDHPG : Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide
18. CSA : Commission de Suivi pour la mise en Application de l'Accord d'Arusha
19. FAWE : Forum des Éducatrices Africaines
20. FIDA : Fonds des Nations Unies pour le Développement Agricole
21. HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
22. MASPF : Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme
23. MC : Ministère de la Communication
24. MDC : Ministère du Développement Communal
25. MEF : Mouvement de l'Éducation des Filles
26. MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
27. MJ : Ministère de la Justice
28. MPDR : Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
29. MPLS : Ministère à la Présidence chargé de la Lutte contre le SIDA
30. MSP : Ministère de la Santé Publique
31. MTPE : Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement
32. PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
33. PNLS : Programme National de Lutte contre le SIDA
34. OIT : Organisation Internationale du Travail
35. SWAA- Burundi : Society for Women and Aids Association
36. UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture
37. UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
38. UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
39. UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
40. UNIFEM : Fonds des Nations Unies pour la Femme

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

5

PREMIERE PARTIE : Aperçu des réalisations et défis à relever pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes

- 1.1 Politique sur l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes 7
- 1.2 Etat d'avancement du plan national de suivi mis au point après la 4eme conférence de Beijing
- 1.3** Lien entre le plan d'action national de mise en application du programme d'action de Beijing, la déclaration du millénaire et les objectifs du millénaire en matière de developpement 8
- 1.4 Influence de la CEDEF et les conclusions du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la législation nationale
- 1.5 Principaux résultats obtenus sur les plans législatif et politique pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes au cours de la décennie écoulé 9
- 1.6 Prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets
- 1.7 Principaux débats politiques ou parlementaires, grandes réformes nationales ayant tenu compte des sexespecificités et des préoccupations des femmes
- 1.8 Participation des femmes dans les négociations de paix et dans la planification des efforts de reconstruction 10
- 1.9 Affectation de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information sur les femmes
- 1.10 Prise en compte du genre dans l'élaboration des lois et des politiques et la mise au point des programmes dans différents secteurs
- 1.11 Partenariat établi pour l'appui à égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes 11
- 1.12 Efforts pour faire participer les hommes et les jeunes garçons à des activités de promotion de l'égalité des genres

DEUXIEME PARTIE : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing

- 2.1** *Mobilisation pour la paix* 12
 - 2.1.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès
 - 2.1.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever
 - 2.1.3 Enseignements tirés
- 2.2** *Santé et VIH/SIDA*
 - 2.2.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès
 - 2.2.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever
 - 2.2.3 Enseignements tirés

2.3	<i>Lutte contre la pauvreté</i>	
2.3.1	Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès	
2.3.2	Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever	15
2.3.3	Enseignements tirés	16
2.4	<i>Education et formation</i>	
2.4.1	Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès	
2.4.2	Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever	17
2.4.3	Enseignements tirés	
2.5	<i>Egalité des droits</i>	18
2.5.1	Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès	
2.5.2	Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever	19
2.5.3	Enseignements tirés	
2.6	<i>Information et communication</i>	20
2.5.1	Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès	
2.5.2	Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever	
2.5.3	Enseignements tirés	
 TROISIEME PARTIE : <i>Développement institutionnel</i>		
3.1	Mécanismes nationaux existants pour la promotion de l'égalité des sexes	21
3.2	Groupes de contact établis au sein des ministères d'exécution	
3.3	Mécanismes de suivi	
3.4	Niveau de capacité atteint pour promouvoir la prise en compte des sexospécificités	22
3.5	Défis à relever	
3.6	Indicateurs de base établis par rapport au genre	
3.7	Rôle des différentes parties	23
 QUATRIEME PARTIE : <i>Principaux problèmes et mesures prises pour y remédier</i>		
4.1	Mobilisation pour la paix	26
4.2	Santé et VIH/SIDA	
4.3	Lutte contre la pauvreté	27
4.4	Education et formation	
4.5	Egalité des droits	28
4.6	Information et communication	
 CONCLUSION GENERALE		
		29
 BIBLIOGRAPHIE		
		30

INTRODUCTION

La prise de conscience pour éliminer toute discrimination et promouvoir l'émancipation politique et socio-économique de la femme, remonte à 1975, proclamée « Année Internationale de la Femme » par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Au cours de la même année, la période 1975 – 1985 fut proclamée « Décennie Internationale de la Femme ». Depuis lors, plusieurs conférences internationales sur les femmes furent organisées pour mobiliser la communauté internationale et les Etats, en faveur de l'égalité des genres et de la promotion de la femme.

C'est dans ce cadre que fut organisée à Beijing en Chine, en 1995, la 4eme Conférence Mondiale sur les Femmes pour évaluer le pas franchi après une décennie dédiée à la femme. L'objectif était de définir des orientations stratégiques et de prendre des mesures appropriées visant l'intégration de la femme dans les programmes et projets de développement de tous les secteurs de la vie nationale.

A l'issue de cette conférence, un programme mondial axe sur douze thèmes a été adopté et les participants se sont engagés à le mettre en œuvre au niveau national. Le Comité National de Suivi de Beijing a été mis sur pied au Burundi et il a sélectionné six domaines jugés prioritaires, mais couvrant les douze thèmes adoptés par ladite conférence, et qui sont repris ci-après :

- Mobilisation pour la paix
- Santé
- Lutte contre la pauvreté
- Education et formation
- Egalité des droits
- Information et communication

Il s'agit donc d'évaluer chacun des domaines prioritaires, pour voir le pas franchi dix ans après la tenue de la conférence de Beijing, relever les difficultés rencontrées ainsi que les solutions envisagées pour les surmonter.

La méthodologie Générale a privilégié l'exploitation des données documentaires ainsi que le contact avec quelques personnes ressources intéressées par la question de genre. Les entretiens et interviews ont respecté les indications des termes de référence et on a plutôt privilégié le contenu du questionnaire envoyé par les Nations Unies.

Les principaux problèmes concernent le manque de données statistiques, soit que les services n'en ont pas, soit que les chefs de service refusent de les diffuser. Le fait qu'il fallait absolument suivre un questionnaire dirigé et un plan pré-établi et produire un rapport ne dépassant pas 20 pages, n'ont pas permis de produire un rapport d'évaluation classique.

La présente étude comprend quatre parties :

- la première partie parle des réalisations et des défis à relever pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes
- la deuxième partie expose les progrès réalisés dans la mise en application du programme de Beijing, évoque les obstacles rencontrés et les enseignements tirés
- la troisième partie parle des mécanismes institutionnels mis en place dans le cadre de la mise en application du plan d'action de Beijing
- la quatrième partie est consacrée aux problèmes rencontrés et aux mesures prises ou envisagées pour y remédier

De façon générale des actions ont été menées dans ces domaines prioritaires, spécialement dans le secteur de l'éducation et de la formation, car des réalisations ont été enregistrées pour assurer la scolarisation des filles, et cette préoccupation transparaît dans le document de politique sectorielle du Ministère de l'Education Nationale, adopté par le Conseil des Ministres en Mars 2002.

Dans le domaine de la santé, le programme national de santé de la reproduction fait un travail fort appréciable. Toutefois la politique sectorielle du Ministère de la santé reste prudente sur des actions spécifiques à l'égard des femmes. Les autres secteurs n'envisagent pas d'actions spécifiques, mais il faut noter, sans exclusive, les efforts de l'Association des Femmes Juristes et de l'Association des Femmes Journalistes dans la défense et la promotion des droits des femmes.

Des actions ont donc été réalisées en vue de promouvoir l'égalité des droits entre les genres bien que toutes les dispositions légales ne sont pas entièrement mises en application.

PREMIERE PARTIE

APERÇU DES REALISATIONS ET DEFIS A RELEVER POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET LA DEMARGINALISATION DES FEMMES

1. Politique sur l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes

Le Burundi a élaboré la politique nationale genre dans l'objectif de réduire les discriminations et les inégalités dont les femmes sont victimes mais surtout pour atteindre l'égalité entre les sexes. Cette politique a été adoptée par le Conseil des Ministres en septembre 2003. C'est un instrument important qui servira de référence à tous les intervenants en matière de l'égalité des genres pour éradiquer la discrimination et autres déséquilibres liés au genre. La politique nationale genre vise à corriger les inégalités dans les domaines identifiés comme prioritaires, à savoir la culture et la tradition, la sécurité et la mobilisation pour la paix, la lutte contre la pauvreté, l'emploi, l'agriculture, la santé, l'éducation et la formation, l'égalité des droits, les violences à l'égard des femmes, la prise de décisions, l'information et la communication. Un plan d'action qui précise les objectifs spécifiques, les actions à mener, les indicateurs, les responsables et partenaires ainsi qu'un calendrier d'exécution a été élaboré pour faciliter la mise en œuvre de cette politique. Ce plan d'action a également été adopté par le Gouvernement. Des réalisations ne sont pas encore enregistrées, l'exécution étant encore à ses débuts. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation à l'intention des différents partenaires en vue de trouver des financements pour faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action.

Des mécanismes sont prévus pour assurer le suivi. Il s'agit notamment de la mise en place d'un Conseil National Genre, d'un Comité Technique du Conseil National Genre et d'un Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National Genre. Le **Conseil National Genre** est un organe consultatif qui regroupera tous les intervenants en matière de la promotion de l'égalité entre les sexes en vue d'une meilleure coordination des actions qui seront entreprises dans tous les domaines. Cette structure sera présidée par le Président de la République.

Tous les acteurs seront associés dans la mise en œuvre de la politique nationale genre notamment le Parlement, les plus hautes autorités du pays, les ministères sectoriels, les administrations territoriales, les commissions nationales prévues par l'Accord d'Arusha, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires de développement.

2. Etat d'avancement du plan d'action national de suivi de Beijing mis au point après la 4^{ème} conférence de Beijing

Le plan d'action national pour la mise en application du programme d'action de Beijing élaboré en 1998 couvre la période 1999 – 2000. Il développe six domaines jugés prioritaires identifiés par le Comité National de suivi de Beijing qui englobent les douze domaines du programme d'action de Beijing. Il s'agit de :

- la femme et la culture de la paix
- la femme et la santé
- la femme et la pauvreté
- l'éducation et la formation de la femme
- les droits de la femme et les mécanismes chargés de sa promotion
- la communication

Ce plan d'action a été mis en œuvre difficilement suite à la période de conflit sociopolitique. Une évaluation dudit plan a été menée mais les résultats enregistrés sont faibles. Une période de deux ans s'est écoulée sans plan d'action puisque le premier plan était toujours en cours et aucune autre évaluation n'a été effectuée. Un autre plan d'action national devant couvrir la période 2004-2006 vient d'être adopté au courant de l'année 2003. Un organe de suivi a été mis en place depuis 1996, à savoir *le Comité National de suivi de Beijing*. Il est chargé de s'assurer que les recommandations de la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes sont mises en application et que les besoins et les préoccupations des femmes sont pris en compte dans les domaines jugés prioritaires pour le Burundi. Sa composition s'inspire des secteurs retenus dans le plan d'action national pour la mise en application du programme d'action de Beijing.

La mise en œuvre du plan d'action se heurte à des problèmes qui empêchent d'en faire un instrument efficace de promotion de l'égalité entre les sexes, notamment la faible sensibilité des responsables des secteurs concernés, le manque de moyens de fonctionnement du Comité de Suivi de Beijing ainsi que le contexte politique qui n'en fait pas une priorité.

3. Lien entre le plan d'action national de mise en application du programme d'action de Beijing, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire en matière de développement

La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement sert de cadre national de développement. Un premier rapport a été rédigé en septembre 2003 qui montre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la réduction de la mortalité des moins de 5 ans, l'éducation primaire pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, l'environnement durable, l'accès aux services domestiques et la santé maternelle.

En ce qui concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'accent est mis sur l'élimination des discriminations dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Le domaine de l'éducation et de la formation a également été retenu comme domaine critique dans le plan d'action national de suivi de Beijing.

Par rapport aux autres objectifs du millénaire, les sexes spécifiques et les préoccupations des femmes ont été prises en compte. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, les femmes sont parmi les catégories vulnérables (26,1% des ménages étaient dirigés par des femmes en 1996), par conséquent il faut promouvoir leur participation au développement pour réduire la pauvreté. Quant au VIH/SIDA, il a un visage féminin au Burundi et des actions sont menées notamment pour la prévention de la transmission mère-enfant.

4. Influence de la CEDEF et les conclusions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la législation nationale

La CEDEF a influencé positivement la législation burundaise car la plupart des textes juridiques s'y réfèrent dans l'esprit de l'équité et de l'égalité entre les sexes. En effet, la Constitution de transition du 28 octobre 2001 affirme en son article 15 que « Les droits et les devoirs proclamés et garantis par la Charte de l'Unité Nationale, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Pactes Internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur l'élimination des toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la présente Constitution. »

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale, la politique nationale genre ainsi que le projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités se sont inspirés de la CEDEF grâce à la participation des femmes au moment de leur élaboration. Toutefois, le projet de Constitution post-transition, le projet du code électoral post-transition et la loi communale n'ont pas pris en compte le genre. Les femmes viennent de proposer des amendements dans le respect de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

5. Principaux résultats obtenus sur les plans législatif et politique pour la promotion de l'égalité entre les sexes et de la démarginalisation des femmes au cours de la décennie écoulée

Sur le plan législatif, les principaux résultats obtenus au cours de la décennie écoulée sont notamment l'existence des lois qui tiennent compte des besoins et préoccupations des femmes et de l'égalité entre les sexes. Il s'agit du Code des Personnes et de la Famille, de l'avant-projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités ainsi que la CEDEF qui a été traduite en langue nationale.

Sur le plan politique, il faut noter une sensibilité naissante de la part des Hautes autorités du pays en cherchant à faire accéder les femmes aux postes de prise de décision. A ce sujet, l'on compte 7 femmes sur 43 hommes au sénat, soit 16,27% ; 37 femmes sur 149 hommes à l'Assemblée Nationale, soit 19,9% ; 3 femmes ministres sur 27 au Gouvernement, soit 11%.

Les partis politiques fournissent un effort pour intégrer les femmes dans les organes dirigeants en respectant le quota de 30% même s'il n'est pas toujours atteint.

6. Prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets

Les sexospécificités et les préoccupations des femmes ne sont pas prises en compte dans l'élaboration des budgets, à part les agences du système des Nations Unies. Le Ministère ayant la promotion de la femme dans ses attributions dispose de moins de 1% du budget global de l'Etat et cela depuis sa création (en 1983). Toutefois, la politique nationale genre indique que chaque secteur devant intégrer le genre dans ses activités devra élaborer un budget correspondant.

7. Principaux débats politiques ou parlementaires, grandes réformes nationales ayant tenu compte des sexospécificités et des préoccupations des femmes

Les principaux débats politiques au cours desquels les préoccupations des femmes ont été systématiquement prises en compte concernent les négociations de paix d'Arusha.

A l'occasion du lancement de la formulation de la politique nationale genre, Son Excellence le vice-président de la République a exhorté le gouvernement et tous les partenaires de développement à prendre en compte le genre dans leurs projets et programmes. Un exposé sur la situation de la femme burundaise a été présenté au public présent pour se rendre compte des déséquilibres qui existent par rapport au genre dans les différents domaines de la vie nationale. La politique nationale genre a été soumise à un large débat pour sa validation par différents intervenants et son adoption par le Conseil des Ministres.

Au cours des débats parlementaires, pour toutes les dispositions qui mettent en avant les équilibres politico-ethniques, on y ajoute systématiquement les équilibres de genre. Une session parlementaire a adopté le viol comme crime contre l'humanité. Des séminaires ont été organisés à l'intention des parlementaires pour les sensibiliser sur les questions de genre. Il s'agit notamment du séminaire sur les questions de population et développement organisé par le UNFPA en collaboration avec le Réseau des parlementaires pour les questions de population et de développement au cours duquel un exposé sur l'égalité des genres a été présenté. Les grandes réformes à signaler est la mise en place de la Commission du Genre, de la Protection de l'Enfant et de l'Egalité des chances à l'Assemblée Nationale de Transition.

Au niveau du Sénat de Transition, la Commission permanente chargée des questions sociales, de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et de la culture a également dans ses attributions la prise en compte des questions de genre. Cependant, les membres qui les composent ne sont pas suffisamment outillés pour jouer leur rôle. Ils ont besoin de renforcer leurs capacités.

Au niveau politique, le Gouvernement a adopté la politique nationale genre mais ses effets ne sont pas encore ressentis.

8. Participation des femmes dans les négociations de paix et dans la planification des efforts de reconstruction

Les femmes burundaises ont apporté leur contribution dans la résolution du conflit armé. Leur engagement et leur dynamisme leur ont permis de participer aux négociations d'Arusha. Malgré le statut d'observateur leur accordé, les femmes, par le lobbying, par le plaidoyer auprès des négociateurs, de la médiation et des observateurs de la communauté internationale, sont parvenues à intégrer la prise en compte des sexospécificités et leurs préoccupations dans la rédaction de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Une trentaine de dispositions montrent qu'il faut garantir l'égalité entre l'homme et la femme.

En juillet 2000, un mois avant la signature de l'Accord, une Conférence Pluripartite des femmes burundaises a été organisée, suite aux multiples contacts menés entre les femmes burundaises elles-mêmes, la Fondation Mwalimu Julius NYERERE, les négociateurs et l'UNIFEM qui a assuré l'appui logistique. Cette Conférence qui a connu la participation de tous les représentants de toutes les parties en négociation a permis de dégager des recommandations à inclure dans la version finale de l'Accord d'Arusha et 60 % de ces recommandations ont été retenues. Par ailleurs, le Protocole IV de l'Accord d'Arusha consacre une part importante du rôle de la femme dans la planification des efforts de reconstruction.

En outre les femmes burundaises ont mené des actions pour renforcer la cohésion sociale entre la base et le sommet, en démontrant les rencontres organisées entre des populations déplacées et celles restées sur les collines.

9. Affectation de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information sur les femmes

Les femmes burundaises, à majorité analphabètes n'ont pas accès à l'information. En ce qui concerne les échanges commerciaux, les femmes burundaises sont présentes sur le marché local et font le commerce des denrées alimentaires qui n'apportent pas beaucoup de revenus. Quelques initiatives timides s'observent dans le domaine de l'importation surtout pour l'habillement.

10. Prise en compte du genre dans l'élaboration des lois et des politiques et la mise au point des programmes dans différents secteurs

A part la politique nationale genre et le plan d'action pour sa mise en application, adoptés par le Gouvernement, il n'y a pas d'autres politiques ni programmes spécifiques pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Ces documents contiennent des objectifs, des stratégies et des actions à mener dans les domaines culturels, de la sécurité et de la mobilisation pour la paix, de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi, de l'agriculture, de la santé, de la lutte contre le VIH/SIDA, de l'éducation et de la formation, de l'égalité des droits, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la prise de décision ainsi que l'information et la communication.

La mise en oeuvre est encore à ses débuts. Toutefois, tous les partenaires sont déjà sensibilisés pour prendre en compte le genre dans leurs programmes et projets mais les résultats ne sont pas encore ressentis. Nous notons avec satisfaction les efforts entrepris par le Ministère de l'Education Nationale qui a une cellule qui s'occupe des questions de genre et qui établit des données ventilées par sexe. L'ONG FAWE a également mené des actions visant à réduire les inégalités liées au genre en matière de l'éducation et adopté des stratégies pour encourager la fille à fréquenter et à continuer l'école. Pour sa part, le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine mène des actions d'alphabétisation des adultes à travers les Centres de Développement Familial (CDF).

11. Partenariats établis pour l'appui à l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes

Des partenariats existent avec les organisations de la société civile en particulier avec les associations féminines. En effet, le Ministère ayant en charge la promotion de la femme a mené de larges concertations avec le CAFOB qui regroupe les ONG et associations féminines du Burundi. Ainsi, un cadre de concertation a été mis en place entre ce Ministère et les associations féminines. Une collaboration est effective avec l'Association des Femmes Juristes du Burundi, l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (dans le quartier Nord de la capitale), et l'Association Burundaise de Défense des Droits des Femmes (ADDF).

Au niveau du système des agences des Nations Unies, un Comité Inter-agence « Genre » a été mis sur pied et est fonctionnel. A titre d'exemple, le PAM a un programme clair de promotion de la femme 2003-2007.

Le gouvernement, les agences du système des Nations Unies et les ONGs se sont mis ensemble pour une action de lutte contre les violences sexuelles et le viol en particulier. Les femmes burundaises sont invitées à prendre conscience de leur participation au processus électoral en tant qu'électeur et candidate aux élections pour les prochaines échéances politiques.

12. Efforts pour faire participer les hommes et les jeunes garçons à des activités de promotion de l'égalité des genres

Le gouvernement n'a pas encore déployé suffisamment d'efforts pour faire participer les hommes et les jeunes garçons aux activités de promotion de l'égalité des genres. Toutefois, certains projets veillent à intégrer des hommes et des jeunes garçons surtout quand le groupe cible est composé majoritairement de femmes comme les projets relatifs à l'agriculture, la santé de la reproduction, et la lutte contre le VIH/SIDA.

Par contre les agences du système des Nations Unies, certaines ONGs et organisations de la société civile fournissent des efforts remarquables. Les résultats obtenus est que l'on remarque que beaucoup d'hommes sont aujourd'hui rassurés de voir des partenaires masculins engagés pour la cause de l'égalité de genres. Ceci provoque un changement de comportement des hommes et des femmes jadis opposés à la promotion de l'égalité des genres.

Les problèmes posés sont la non maîtrise de la dimension genre qui entraîne une résistance de certains partenaires masculins qui voient le processus comme une source de danger pour les hommes. En outre, les promesses et les paroles ne sont pas toujours suivies d'actions concrètes. A cet effet, la mise en place d'un Conseil National Genre serait une solution.

DEUXIEME PARTIE

PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET MESURES IDENTIFIEES LORS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

2.1 MOBILISATION POUR LA PAIX

Le plan d'action national de suivi de Beijing avait retenu trois objectifs : amener la femme à renouer avec les valeurs favorables à l'émergence d'une culture de paix, élargir la participation de la femme au processus de paix et réhabiliter les femmes sinistrées dans leur dignité humaine et morale.

2.1.1. Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Un Ministère chargé de la mobilisation pour la paix a été créé en 1997 suite à la crise qui perdurait. Le Gouvernement a alors entamé des négociations sur le plan intérieur et sur le plan extérieur. Comme résultat, un Accord de paix et de réconciliation a été signé par toutes les parties en négociation à Arusha en Tanzanie en août 2000. Cet Accord sert de référence à la politique nationale. Les femmes ont participé à titre d'observateur mais leurs recommandations ont été prises en compte grâce à leur lobbying. D'autres accords ont été signés avec les différents groupes armés dont les accords de cessez-le-feu. Les femmes n'ont pas joué de rôle à ce niveau.

Par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'action national de suivi de Beijing, le Ministère ayant la promotion de la femme dans ses attributions en collaboration avec les associations féminines a initié une vaste campagne de pacification et de relance des activités économiques à l'intention des femmes en janvier 1997. Des débats ont été organisés sur des thèmes comme : les relations entre les femmes déplacées, dispersées et celles restées sur les collines, la femme face à la guerre, le rôle de la femme dans l'éducation à la paix, les mécanismes de maintien de la paix. A l'issue de cette campagne, des comités de femmes pour la paix et le développement ont été mis en place dans toutes les provinces du pays. Les femmes leaders ont suivi des formations sur la résolution pacifique des conflits. Le Conseil National des Eglises du Burundi (CNEB) a mis sur pied une école pour la paix.

Une étude sur le rôle de la femme burundaise traditionnelle dans la résolution pacifique des conflits a été réalisée avec l'appui de la Maison de l'UNESCO pour une Culture de Paix au Burundi. Cette dernière a également organisé 4 séminaires en faveur des femmes sinistrées. Un festival culturel national a été organisé sur le thème « culture de paix » en janvier 1998 et les femmes ont connu une ouverture pour être admises au sein du Conseil National des Bashingantahe pour l'Unité Nationale et la Réconciliation.

D'autres activités ont été réalisées pour soutenir les femmes déplacées, à savoir des visites autour des thèmes de paix, des collectes et distributions des vivres et non vivres. Une marche manifestation pour la paix a été organisée, des conférences et journées de réflexion ont été tenues autour des thèmes de la paix et la non violence. Les femmes ont été mobilisées pour informer le monde extérieur de la situation réelle du Burundi et demander de lever l'embargo qui frappait le pays en 1996-1997. C'est ainsi qu'une conférence de paix a été organisée en Ouganda par les femmes burundaises.

Aujourd'hui les femmes participent au processus de paix et de reconstruction ; elles sont membres de la Commission de Suivi de la mise en application de l'Accord d'Arusha et de la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés.

2.1.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever.

Un des mouvements armés n'a pas encore signé l'accord de cessez-le-feu. On note que les principales victimes de cette guerre sont les enfants et les femmes qui sont en perpétuel déplacement. Les femmes ne vaquent plus à leurs activités quotidiennes, elles se trouvent démunies et en proie aux maladies, à la faim et à la misère.

2.1.3 Solutions envisagées

La meilleure solution serait l'arrêt total de la guerre pour permettre à la population de vivre en paix et de vaquer aux activités de développement où le genre serait intégré dans tous les domaines.

Les femmes doivent être associées davantage dans la recherche et la consolidation de la paix et les faire participer dans les différentes commissions prévues dans l'Accord d'Arusha, surtout celles qui sont en voie d'être créées.

2.2 SANTE ET VIH/SIDA

2.2.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

La politique sectorielle de la santé prévoit la réduction de 50% de la mortalité infantile et l'augmentation du taux de couverture contraceptive de 2%, par le développement des actions de vaccination et le renforcement du programme de santé de la reproduction.

- Le Programme Elargi de Vaccination a organisé des campagnes de vaccination en faveur des enfants et des femmes contre la poliomyélite.
- Le Programme National de Santé de la Reproduction vise à promouvoir la santé maternelle et infantile, ainsi que la planification familiale. C'est un programme très important pour les femmes burundaises avec un taux de fécondité de près de 7%, un taux de mortalité maternelle de 8 pour mille et un taux d'accouchement en milieu assisté de 17,6% en 2002.
- Si des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle, grâce notamment à la formation et à la dotation de matériel de base en faveur des accoucheuses traditionnelles, le taux de prévalence contraceptive reste inférieur à 5%.
- Le Programme National de Lutte Contre le Sida a initié une série d'actions et actuellement il a financé des études pour une prise en compte de l'aspect genre dans tous les programmes et projets financés par le PNLS. Près de 60% des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont des femmes. L'enquête de la séroprévalence de 2002 réalisée par CEFORMI indique que la séroprévalence est de 13% chez la femme contre 5,5% chez l'homme en zone urbaine, 13,7% contre 6,8% en zone semi-urbaine et 2,9% contre 2,1 en zone rurale.
- Des ONG et ASBL, telles ANSS et SWAA Burundi, mènent une grande mobilisation dans la lutte contre le Sida, distribuent des antirétroviraux et apportent une assistance-conseil aux malades à leur domicile, dont la majeure partie sont des femmes.
- Il y a une grande mobilisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA pour qu'elles s'organisent en associations, sur les lieux de travail, de résidence ou à travers d'autres activités de rapprochement.
- Dans le cadre des « Synergies Africaines contre le SIDA et les Souffrances », la Première Dame du Burundi s'investit beaucoup dans des actions de lutte contre le VIH/SIDA.

2.2.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever.

- Le poids lourd des coutumes et de la mentalité qui pousse une bonne partie de la population, surtout rurale à recourir aux devins et à la médecine traditionnelle.
- L'insuffisance de l'accès aux infrastructures, services et soins de santé, surtout pour les groupes les plus vulnérables, dont la grande partie sont des femmes.
- la situation sécuritaire qui a accentué les disparités dans la couverture sanitaire, suite au décès, au déplacement ou au départ pour l'étranger d'une partie du personnel soignant.
- les coûts directs et indirects des services alors que la majorité des familles sont très pauvres : le budget de la santé représente moins de 3% en 2001
- la dépendance et la conditionnalité des aides extérieures(56% du budget) qui handicapent la réalisation de certains programmes nationaux.

2.2.3 Enseignements tirés.

- Toute action en faveur de la santé maternelle ou de la femme enceinte, influe sur la santé de l'enfant, c'est pourquoi il faudrait améliorer les programmes en faveur des femmes-mères.
- Le soutien aux associations féminines de lutte contre le Sida, influe sur toute la famille et la femme semble être la mieux indiquée pour lutter efficacement contre le Sida et les autres maladies sexuellement transmissibles.

2.3 LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La femme rurale joue un rôle très important dans l'économie familiale burundaise, mais elle ne contrôle pas les moyens de production et reste confrontée à plusieurs facteurs qui la fragilisent. La crise a empiré la situation, puisque 21% des ménages sont dirigés par des femmes et 60% des sinistrés de guerre sont des femmes. Pourtant, il faut noter le courage des femmes, qui continuent à lutter pour la survie des familles. Du côté des femmes instruites, il faut noter que leur indicateur de participation à la vie économique, politique et sociale atteint à peine 3%.

2.3.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

- Certaines institutions financières de micro-crédit, comme la CECM et le Fonds de Micro-Crédits Rural encouragent les femmes à faire des économies et leur accordent des crédits à des taux de faveur. A titre d'illustration, voici les résultats atteints par la CECM(67,3% des crédits sont accordés aux femmes), au cours des quatre dernières années, à travers le tableau ci-après :

TABLEAU 1 : RESULTATS ATTEINT PAR LA CECM

Année	TOTAL DES CREDITS ACCORDES	PART DES CREDITS ACCORDES AUX FEMMES	%
2000	279.248.287	194.760.562	69,7%
2001	376.761.086	256.197.538	67,9%
2002	617.634.112	444.528.320	71,9%
2003	915.309.723	540.716.806	59,0%

Source : Direction de la CECM

- Le Cadre Stratégique de Croissance Economique et de lutte contre la pauvreté, en cours d'élaboration, va insérer la prise en compte de l'aspect genre dans les différents programmes et projets de développement.

- En ce qui concerne l'emploi, il convient de noter que 54,7% des femmes oeuvrent dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et que la situation n'a pas changé depuis plus d'une décennie. En ce qui concerne l'emploi structuré, peu de femmes accèdent à un emploi rémunéré, et la majorité perçoivent des salaires dérisoires suite aux fonctions subalternes qu'elles exercent, mais les ONG et les Organisations internationales encouragent les candidatures féminines dans leurs offres d'emploi.
- En ce qui concerne le pouvoir exécutif, le taux moyen de participation de la femme pour les postes de prise de décision est de 4,2%, comme l'indique le tableau ci-après :

TABLEAU 2 : PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR EXECUTIF

FONCTION	1993	1998	2003
Ministre	8,3%	4,5%	15,5%
Chef de Cabinet	8,7%	9,0%	11,5%
Directeur Général	4,9%	2,5%	4,5%
Gouverneur de Province	6,3%	0%	0%
Conseiller du Gouverneur	0%	0%	0%
Administrateur Communal	1,7%	0%	0%
Ambassadeur	4,5%	12,5%	12,5%
Conseiller d'Ambassade	12,8%	21,7%	10,5%
Secrétaire d'Ambassade	16,7%	3,1%	0%

- Ce qu'il faut noter, ce sont les progrès remarquables réalisés au niveau des postes ministériels, des chefs de cabinet et des ambassadeurs. Ailleurs, le taux de participation des femmes aux Conseils d'Administration des sociétés parastatales est de 9%, 16,2% à la Commission de Suivi de l'Accord d'Arusha et 28% aux hautes fonctions de la magistrature.
- Les femmes commerçantes commencent à se rendre à l'étranger pour importer des produits commerciaux. Mais d'après la chambre de commerce et d'industries, elles ne sont estimées qu'à 16% et ne mènent que des opérations ponctuelles.
- Certaines associations comme l'ABUBEF et le CAFOB soutiennent l'action des femmes pour la recherche de leur bien être familial, économique et social.
- Le PNUD et quelques ONG ont initié des micro-crédits pour le repeuplement du cheptel sur base du crédit rotatif et du crédit confiance, mais les interventions restent modestes vu les besoins des femmes.
- Le projet TWITEZIMBERE, financé par la Banque Mondiale et dont l'objectif est la lutte contre la pauvreté accorde également des crédits à des associations et groupements ruraux de production féminins présentés par les directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage.

2.3.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

- L'absence de politique macro-économique et des stratégies de développement répondant aux besoins et efforts des femmes et la non formation en matière d'entrepreneuriat et la non sensibilisation des femmes à l'épargne et au crédit renforcent le déséquilibre au niveau du ménage.
- Le manque d'intrants agropastorales, l'utilisations des méthodes archaïques et peu productives ainsi que l'insuffisance de terres cultivables.
- Le poids lourd des coutumes et de la mentalité qui empêchent la femme de prétendre au droit à la terre et qui limite sa liberté d'accès au crédit
- La situation sécuritaire qui a régné au cours des dix dernières années a renforcé la pauvreté de la femme, puisqu'elle a produit beaucoup de femmes sinistrées et déplacées qui ne sont pas assistées(60% des sinistrés sont des femmes)
- Les procédures et les exigences d'accès au crédit bancaire, notamment l'accord préalable du mari, maintiennent la femme dans une dépendance économique.

2.3.3 Enseignements tirés

- Le développement du micro-credit en faveur des femmes augmente le niveau de revenu des ménages et améliore le bien être familial, c'est pourquoi il est indispensable d'en faciliter les mécanismes d'acquisition
- Le développement économique de la femme ne peut pas se concevoir en ignorant l'homme, car les deux restent complémentaires.

2.4 EDUCATION ET FORMATION

2.4.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Dès 1999, la politique sectorielle du Ministère de l'Education Nationale parle de la nécessité de scolarisation des filles au primaire et la participation des cadres du Ministère de l'Education Nationale, en 2001, au lancement officiel du Mouvement de l'Education des Filles (MEF) en Ouganda, a prouvé une volonté politique en faveur de la scolarisation des filles. La politique sectorielle de 2002 marque un pas appréciable puisque pour la première fois, le gouvernement affirme que *"la question d'équité en éducation se pose, non seulement en termes de disparités régionales, mais aussi de déséquilibres liés au genre"*.

Conséquemment le Ministère de l'Education Nationale a créé, une Cellule chargée de la scolarisation des filles, octroyé des bourses d'études aux meilleurs lauréats des deux sexes et contribué à la mise en place du Programme AGEI avec l'appui technique et financier de l'UNICEF. Ce programme, ainsi que la cellule citée plus haut devraient néanmoins être renforcés pour être plus opérationnels sur terrain.

Le taux de scolarisation brut, qui était de 39% en 1996, est passé à 67,3% en 2002, tandis que le taux net de scolarisation est passé de 30% à 50,4% pour la même période et l'écart d'inscription qui était de 18% en 1997, a été ramené à 11,4% en 2000 et à 6,4% en 2002, comme on peut le constater sur le tableau suivant :

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES INDICATEURS DE SCOLARITE POUR LES FILLES

Année	TBS	TNS	TBA	TNA	Effectifs du Primaire-%	Effectifs du Secondaire-%
1996	39	24	43	-	45.7	33,3
1997	40	27	41	-	45.6	38.4
1998	45	29	60	-	44,8	45.3
1999	55	43	68.3	-	44.1	44.8
2000	59.9	43	68.9	48.4	44.1	44.0
2001	62,8	45.5	71	37.3	30,4	43,1
2002	67.3	50.4	68.9	29.1	30,8	41.0

Source : - Annuaires Statistiques du Bureau de la Planification de l'éducation

- FAWE, Données Statistiques et Indicateurs de Scolarité Relatifs à la Scolarisation et aux Performances Scolaires des Filles. Octobre 2001

Un programme d'orientation et de conseil des jeunes filles a déjà été mis en place. Il compte à son actif la formation de cinq formateurs et l'élaboration de 10 modules de formation en assistance-conseil scolaire aux jeunes filles. Le programme AGEI a été mis en place en 2001 et il œuvre dans quatre provinces qui accusent le taux de scolarité des filles le plus bas. Un comité national de pilotage, 4 comités provinciaux et des clubs AGEI ont été également mis en place.

Il faut souligner les efforts des organismes internationaux, surtout l'UNICEF, l'UNESCO, UNFPA, PAM, UNIFEM, le PNUD, la Banque Mondiale, le HCR et d'autres, qui fournissent des efforts remarquables dans la promotion de l'éducation pour tous.

Du côté des associations, le Conseil Norvégien pour les Réfugiés, l'Austrian Relief Program, le Programme Cadre d'Appui aux Communautés fournissent beaucoup d'efforts dans l'amélioration des infrastructures scolaires de base. Au niveau national, l'ONG FAWA a initié une série d'études susceptibles d'orienter les politiques d'éducation et de formation en faveur des filles. Il s'agit de l'étude sur la scolarisation des enfants Batwa, l'étude sur l'identification des stéréotypes de genre existant dans l'environnement scolaire, l'étude sociologique sur les obstacles à la scolarisation des filles. Toutes ces études ont été validées au cours de l'année 2003.

En ce qui concerne l'enseignement des métiers, le nombre de filles s'élevait à 58% en 2001/2002. La politique sectorielle de 2002 ne prévoit pas d'actions pour promouvoir l'accès des femmes à l'enseignement des métiers. Les centres d'alphabétisation essaient de promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des filles non scolarisées et des femmes rurales, mais celles-ci demandent la présence des hommes à ces séances.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la part des filles est très faible par rapport à celle des garçons, car il s'élève en moyenne à 26,9% comme l'indique le tableau 4 et le pourcentage n'a pas évolué depuis 1998.

TABLEAU 4 : EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE 1996 A 2003

ANNEE ACADEMIQUE	GARCONS	FILLES	%	TOTAL
1996	3146	1258	28.5	4404
1997	1086	331	23.3	1417
1998	3117	1276	29.0	4393
1999	3324	1361	29.0	4685
2000	4363	1610	26.9	5973
2001	4442	1643	27.0	6085
2002	4196	1375	24.6	5571

Source : Département de l'Enseignement Supérieur

2.4.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever.

- Les coûts directs et indirects des services alors que la majorité des familles sont très pauvres
- La dépendance et la conditionnalité des aides extérieures qui handicapent la réalisation de certains programmes nationaux.
- Les obstacles socio-culturels liés au poids lourd des coutumes et de la mentalité suite à l'analphabétisme des parents qui pensent que la scolarisation des filles représente une perte de main d'œuvre du ménage pour la production dans les champs et la résistance de la part d'une partie de la population à accepter la pertinence des études pour les filles.
- L'insuffisance des infrastructures et des services scolaires pousse les parents à privilégier les garçons à la place des filles.
- La situation sécuritaire qui pousse certains parents à ne pas laisser leurs filles, encore jeunes, s'engager sur le chemin de l'école par peur pour leur vie ou des viols éventuels qu'elles peuvent subir de la part des belligérants.
- Le manque de modèles pour les filles de certaines régions a pour conséquence la faiblesse de la demande scolaire féminine dans certaines localités du monde rural.

- Les stéréotypes de genre sont encore présents dans l'environnement scolaire et rendent le milieu moins sécurisant pour les filles.
- Les grossesses précoces qui obligent les mères-célibataires à interrompre prématurément leurs études.
- Le tableau d'allocation du temps très chargé pour la femme et qui ne lui laisse pas de temps pour s'adonner aux activités scolaires et même d'alphabétisation.

2.4.3 Enseignements tirés.

- Il est indispensable d'organiser une campagne de sensibilisation des partenaires éducatifs, des parents et des législateurs sur les questions de genre, pour que l'environnement scolaire soit dépourvu des principaux stéréotypes de genre qui handicapent encore la scolarisation des filles et leur épanouissement dans la société.

2.5 EGALITE DES DROITS

Les objectifs fixés dans le plan d'action de suivi de Beijing dans ce domaine étaient les suivants :

- améliorer le statut juridique de la femme
- assurer l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes à la prise de décision

2.5.1 Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Le Burundi a ratifié différents textes internationaux garantissant les droits de l'homme qui font partie intégrante de la Constitution de Transition. Il s'agit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Pour confirmer le principe de l'égalité des genres, l'article 23 de la Constitution de Transition stipule que « Toutes les femmes et tous les hommes sont égaux en dignité, en droits et en devoirs. »

Des mesures juridiques, des lois ont été élaborées et promulguées qui améliorent la situation juridique de la femme burundaise notamment le Code des personnes et de la famille promulgué en 1980 et modifié par le Décret-Loi n°1 / 024 du 28 avril 1993, soit 2 ans avant la tenue de la Conférence de Beijing. Le Code du Travail révisé par le Décret-Loi n°1 / 037 du 7 juillet 1993 stipule en son article 73 que « A conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quelle que soient leur origine, leur sexe, leur âge. Des dispositions spéciales protègent la femme enceinte.

D'autres lois sont en attente d'adoption, à noter l'avant-projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités. En outre, l'avant-projet de Constitution Post-transition et l'avant-projet de Code électoral sont en cours d'analyse et devront prendre en compte le genre pour respecter le principe de l'équité et de l'égalité.

Par rapport au plan d'action national de mise en application du programme d'action de Beijing, il est à noter que des actions positives ont été réalisées.

- L'avant-projet de Code des successions, des régimes matrimoniaux et des libéralités est en attente d'adoption
- Le projet de loi instituant un quota minimum de 30% de participation des femmes dans les instances de prise de décision et dans des conseils consultatifs n'est pas encore initié mais l'Accord d'Arusha en fait mention
- Le code de sécurité sociale a été adopté en 1999 qui institue quatre régimes dont le régime d'assurance maladie-maternité mais il n'est pas encore promulgué.
- Le code de la nationalité a été révisé mais il contient encore des dispositions discriminatoires dans ce sens que la femme burundaise mariée à un étranger ne peut pas transmettre sa nationalité à son mari ou à son enfant dans les mêmes conditions que l'homme marié à une étrangère.

Certains codes ont été traduits en kirundi mais n'ont pas tenu compte du genre, à citer, les principales dispositions légales relatives aux droits de l'homme, le code de procédure civile, le Code de procédure pénale et le Code des personnes et de la famille. Ces textes ont été vulgarisés dans deux provinces du pays (Mwaro et Kirundo). Le Ministère ayant les droits de l'homme dans ses attributions a veillé à ce que les femmes soient représentées au même titre que les hommes parmi les vulgarisateurs communaux. Des séminaires de sensibilisation ont également été organisés à l'intention des femmes leaders. .

Le Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » a organisé 12 séminaires pour la vulgarisation de la CEDEF avec l'appui de l'Ambassade de France au Burundi. Les bénéficiaires de ces séminaires sont les membres des antennes relais et des comités locaux des droits de l'homme de Mwaro, Muramvya, Kirundo, Bubanza, sur la période de 2001 à 2003.

Les résultats enregistrés sont encourageants, car on remarque une réduction des cas de concubinage et de polygamie, une meilleure connaissance des femmes en ce qui concerne leurs droits. Le Ministère des Droits de l'Homme, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec le Parlement est très sensible au genre. Cela se remarque en ce qui concerne le recrutement du personnel, de l'attribution de certains avantages comme les parcelles, de la participation aux réunions, aux séminaires et conférences organisés au niveau national, régional ou international. Lors de l'élaboration de la Constitution de Transition, le ministère avait proposé la nomination de 5 femmes ministres au Gouvernement.

2.5.2 Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever.

Dans le domaine des droits de l'homme, les principales contraintes concernent la mauvaise compréhension du genre en général. Quand on parle du genre, la population croit que c'est l'inversion des rôles de l'homme et de la femme, que c'est celle-ci qui désormais fait la loi. Cette contrainte est liée à la mentalité burundaise qui est rétrograde envers la femme, qui ne voudrait pas voir la femme jouir pleinement de ses droits et qui n'est pas favorable au changement. Dans certains cas, la femme elle-même constitue un obstacle à la promotion de ses droits. La femme burundaise surtout du milieu rural et non instruite n'est pas ouverte au changement. Elle croit que son statut doit rester identique à celui qu'a connu sa mère, sa grand-mère, son arrière-grand-mère. A titre d'illustration, lors des consultations visant l'élaboration du code des successions, des régimes matrimoniaux et des libéralités, l'on a rencontré des résistances de la part de certaines femmes.

2.4.3 Enseignements tirés

Il faut continuer à vulgariser les textes de loi en particulier la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et le code des personnes et de la famille.

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

L'information et la communication étaient définies comme une stratégie transversale pour la mise en œuvre du plan d'action national de mise en application des recommandations de Beijing. Le Ministère ayant la communication dans ses attributions a organisé, à travers la radio télévision nationale, des émissions spécifiques aux femmes particulièrement en rapport avec la paix, la reconstruction et la réconciliation nationale. Certaines radio privées ont aussi contribué à la diffusion du concept genre. Des théâtres radiophoniques sont réalisés sur la question de l'égalité des genres.

Par ailleurs, des séances d'information et d'animation sont organisées sur les différents domaines prioritaires comme la santé à travers les projets financés par le FNUAP, par le réseau de journalistes sensibilisés sur l'approche genre et santé de la reproduction qui a été mise en place. En matière de lutte contre la pauvreté, plusieurs thèmes ont été exploités par les média visant à encourager les femmes à s'organiser en associations pour une meilleure productivité. Dans le domaine de l'éducation, des campagnes de sensibilisation sur l'éducation des filles ont été menées. En ce qui concerne les droits de la femme, de nombreuses émissions dénoncent le phénomène de viol qui se généralise dans le pays, de nombreuses activités ont été organisées par des associations féminines en collaboration avec les agences du système des Nations dont une marche manifestation.

Bien que des activités en rapport avec le genre soient menées, le Ministère de la Communication ne se réfère pas au plan d'action de Beijing.

Les contraintes rencontrées sont :

- l'insuffisance de moyens humains et matériels
- le manque de sensibilité au genre du personnel

TROISIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

3.1 MÉCANISMES NATIONAUX EXISTANTS POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Des mécanismes existent au Burundi pour la promotion de l'égalité des genres. Un Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme qui portait l'appellation de Ministère de la Condition Féminine à sa création en 1983 est fonctionnel. Cependant, il est regrettable qu'il n'ait jamais bénéficié d'un budget lui permettant de remplir sa mission ; ce budget se situe en dessous de 1% du budget global du gouvernement. Dans le souci de renforcer le Ministère en matière de promotion de l'égalité des genres, un projet « Appui à la Promotion de l'Egalité des genres » financé par le PNUD et exécuté par l'UNIFEM a démarré ses activités depuis 2002. D'autres projets sont à l'actif du Ministère dont le Projet Appui à la Promotion de la Femme Rurale en santé de la reproduction, le Projet Femmes, Paix et Développement. Le MASPF dispose des structures relais appelées Centres de Développement Familial « CDF » qui permettent de toucher directement la population, en particulier les femmes. Il a aussi mis en place la Maison des Femmes qui bénéficie de l'appui de la Belgique, où les femmes peuvent organiser des rencontres et profiter des services variés offerts.

Le Ministère bénéficie d'un appui appréciable des partenaires de développement, en particulier les agences du système des Nations Unies comme le PNUD, l'UNIFEM, le FIDA, le HCR, le UNFPA et l'UNICEF. En 2002, leur apport était de 1.297.348 US\$. D'autres partenaires bilatéraux dont la Belgique appuie la Maison des Femmes qui est sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme.

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a pris en compte l'égalité des genres, d'où les femmes sont représentées dans les Commissions nationales mises en place issues de cet accord, à noter, la Commission de Suivi pour la mise en Application de l'Accord d'Arusha « CSA » qui comprend 5 femmes sur 22 membres et la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés « CNRS » qui compte 6 femmes sur 28 membres. A l'Assemblée Nationale, une Commission Nationale Genre, Protection de l'enfant et Promotion de l'égalité des chances a été mise en place mais elle n'a ni mandat précis, ni moyens de fonctionnement. Elle compte 9 femmes et 3 hommes. Elle a besoin d'être renforcée en capacités. Comme souligné dans la première partie la politique nationale genre prévoit la mise en place d'un Conseil National genre.

3.2 GROUPE DE CONTACT ÉTABLI AU SEIN DES MINISTÈRES D'EXÉCUTION

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme a 50 points focaux genre dans tous les ministères.

3.3 MÉCANISMES DE SUIVI

Des mécanismes de suivi dont le Comité National de suivi de Beijing a été mis en place depuis 1996 pour assurer le suivi de la mise en application du programme d'action de Beijing dans tous les secteurs de la vie nationale.

Des points focaux genre ont été mis sur pied soit deux cadres par ministère dont un homme et une femme ; au total on compte une quarantaine pour tous les ministères. Ils sont aussi chargés du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale genre.

Plus précisément, le projet Appui à la Promotion de l'égalité des genres assigne aux points focaux les six principaux rôles suivants :

- Le premier rôle est de servir de référence en matière d'égalité de genre c'est-à-dire être une personne sensible à la question de l'égalité des genres ; qui croit fermement à l'approche et reconnaît son importance dans l'atteinte d'un objectif de développement durable ; qui a un comportement genre ; capable d'infléchir les politiques ; qui occupe un poste stratégique qui lui confère une autorité pour infléchir les politiques.
- Le deuxième rôle est celui de catalyseur pour la prise en compte de la dimension genre dans l'institution.
- Le troisième rôle est de servir d'observatoire de genre.
- Le quatrième rôle est d'être un chercheur en matière d'égalité de genre.
- Le cinquième rôle est d'être un acteur de changement en faveur de l'égalité du genre
- Le sixième rôle est que le point focal doit être un collaborateur de l'administration pour la prise en compte de la question de l'égalité des genres.

Malheureusement on constate en réalité que ces points focaux n'ont pas de pouvoir d'influencer les décideurs car leur position dans leur ministère n'est pas stratégique. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme est le coordonnateur des actions visant l'égalité des genres. Il se heurte toujours au problème d'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers. Au plus haut niveau, le Gouvernement a adopté la politique nationale genre. Il veille à ce que le ministère ayant en charge la promotion de la femme exerce son action de mobilisateur des autres secteurs pour la prise en compte de la dimension genre..

3.4 NIVEAU DE CAPACITÉS ATTEINT POUR PROMOUVOIR LA PRISE EN COMPTE DES SEXOSPÉCIFICITÉS

Le niveau de capacités atteint n'est pas très satisfaisant mais des mécanismes sont en place pour promouvoir la prise en compte des sexospécificités. Il s'agit des réseaux de femmes (Parlementaires, femmes leaders), un réseau de formateurs genre, une Association Genre et Développement (AGED), les points focaux genre en ce qui concerne institutions clés ; une politique nationale genre adoptée ; des lois en cours d'élaboration dont une sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités. Des initiatives féminines sont en cours pour mener un plaidoyer pour l'intégration de l'aspect genre dans la Constitution Nationale post-transition en cours d'amendement.

3.5 LES DÉFIS À RELEVER

Les défis à relever dans le domaine du renforcement des capacités sont de doter les responsables chargés de la mise en application de la politique nationale genre les compétences nécessaires en matière de conception, formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques sectorielles conformes à cette politique nationale genre. Ces dernières visent également à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre du plan d'action stratégique relatif à l'intégration du genre dans les différents secteurs de la vie nationale.

3.6 INDICATEURS DE BASE ETABLIS PAR RAPPORT AU GENRE

Une base de données sur le genre a été mise en place grâce aux efforts du Projet Appui à la promotion de l'égalité des genres/MASPF/UNIFEM. Elle peut être exploitée par les utilisateurs intéressés par la question genre. Un problème existe en ce qui concerne l'établissement des statistiques même si un service national des statistiques est fonctionnel. Il ne dispose pas de statistiques de tous les secteurs du pays encore moins ventilées par sexe. Ce service est à mesure de fournir ces données si les moyens financiers sont mis à sa disposition car il dispose des compétences nécessaires pour réaliser ce genre de travail.

Les statistiques ventilées par sexe sont disponibles dans très peu de secteur. C'est pratiquement au Ministère de l'Éducation Nationale où l'on trouve ces données. Le reste des secteurs n'a pas de données ventilées par sexe. Ces statistiques sont très importantes et sont utilisées pour la planification de l'éducation. Un autre secteur où on commence à établir des données par sexe est celui de la santé précisément pour le VIH/SIDA et la santé de la reproduction. Une sensibilisation de tous les acteurs s'impose pour établir des données ventilées par sexe.

3.7 RÔLE DES DIFFÉRENTES PARTIES

Les différents partenaires ne sont pas suffisamment impliqués dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Même si certains ont des services chargés du genre, ils n'ont pas les capacités nécessaires pour faire la promotion de l'égalité des genres.

Certaines ONG comme ACORD Burundi réalise beaucoup d'activités de promotion de l'égalité des genres. Elle dispense des formations en genre et développement à l'intention du personnel des services gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle intègre le genre dans ses programmes et projets de développement. Elle a établi de bonnes relations avec le projet Appui à la Promotion de l'égalité des genres du MASPF.

Les ONG font officiellement partie des mécanismes établis pour donner suite aux recommandations de Beijing dans ce sens qu'elles font partie du Comité National de Suivi de Beijing. Elles ne sont pas encore suffisamment organisées pour faire la coordination dans le suivi de la mise en application des recommandations de Beijing.

QUATRIEME PARTIE : PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES PRISES POUR Y REMEDIER

Les principaux obstacles qui handicapent la mise en application du plan d'action de Beijing au Burundi sont surtout :

- Le poids de la culture et la tradition qui comporte certes des aspects positifs en faveur de l'égalité des genres mais qui présentent aussi une facette négative. En effet, la société burundaise comme dans presque toutes les sociétés africaines, n'accorde pas à la femme une place de choix. Elle est toujours perçue comme une mineure, par conséquent inférieure à l'homme. Par la socialisation et l'éducation moderne comme traditionnelle, les mentalités des hommes et des femmes sont façonnées. C'est ainsi que les hommes et les femmes intériorisent et acceptent que la femme soit inférieure à l'homme. Cette mentalité ainsi conçue conditionne le comportement des hommes et des femmes et constitue un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs d'égalité des genres.
- L'état a fait des efforts en ratifiant des textes importants comme la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de discrimination à l'égard de la Femme, la législation burundaise a modifié certaines lois qui lésaient la femme et la politique nationale genre a été adoptée. Néanmoins des actions restent encore à mener pour la mise en application de ces textes.
- l'instabilité politique consécutive aux fréquents changements de gouvernement ne permet pas d'assurer convenablement la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes car ceux-ci changent dès qu'il y a un nouveau titulaire du Ministère ayant en charge la promotion de la femme.
- l'insécurité liée à la guerre handicape la réalisation des projets et programmes sur terrain car les bénéficiaires, en particulier les femmes sont en perpétuel mouvement de déplacement pour fuir les zones de combat.
- le faible appui financier au secteur de la promotion de l'égalité des genres. Le Ministère ayant la promotion de la femme dans ses attributions est le parent pauvre de tous les ministères. Il est à l'image de la femme dans la société. Le budget lui alloué d'année en année est dérisoire, voire insignifiant.
- le faible engagement et le manque de détermination des femmes freine la mise en œuvre des projets et programmes visant leur propre promotion.
- la faible coordination de toutes les associations féminines. En effet, des collectifs comme le CAFOB, le Centre de Paix pour Femmes existent mais ne regroupent pas toutes les associations féminines

Par rapport à ces contraintes, les solutions suivantes sont proposées :

- ♦ Au problème d'insécurité, les responsables politiques devraient poursuivre les négociations et signer un accord de cessez-le-feu avec le mouvement armé Palipehutu-FNL de RWASA Agathon. Par ailleurs, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, les différents accords de cessez-le-feu doivent être mis en application pour aboutir à une paix durable.

- ◆ Les femmes devraient faire preuve de plus d'engagement et de détermination et constituer un groupe de pression pour amener le Gouvernement à mieux comprendre les questions de genre et à en tenir compte pour plus d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes.
- ◆ Le Gouvernement devrait fournir un effort pour accorder un budget consistant au Ministère ayant la promotion de l'égalité des genres dans ses attributions et les différents ministères sectoriels doivent préparer leur budget en tenant compte du genre. La solution serait d'intégrer la dimension égalité des genres dans les budgets.
- ◆ Les associations féminines devraient aussi bénéficier d'un appui substantiel de la part du gouvernement et des autres partenaires de développement pour apporter leur contribution dans la mise en œuvre de la politique nationale genre.

La solution commune à toutes ces contraintes est la sensibilisation. Au Burundi, des sensibilisations ont commencé. Le seul projet Appui à la Promotion de l'égalité des genres a sensibilisé plus de 400 personnes en 2003. Celles qui sont touchées comprennent la nécessité de prendre en compte la dimension genre dans toutes leurs interventions même si pour le moment cela n'est pas parfait, on constate au niveau des personnes formées que des efforts sont entrain d'être faits. Le projet préconise que les sensibilisations se poursuivent et qu'elles s'étendent à toute la population, de la base au sommet.

4.1 MOBILISATION POUR LA PAIX

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
La culture burundaise véhicule des stéréotypes de genre défavorables à l'épanouissement de la femme et qui l'empêche de jouer son rôle d'actrice de la paix	Mener une campagne nationale de sensibilisation à l'égalité des genres et en faire un thème central du discours politique Mener une étude d'identification des stéréotypes de genre contenus dans la culture burundaise Tenir compte de l'aspect genre dans la mise en application des accords de paix	Nombre de personnes sensibilisées à travers des débats organisés et des émissions produites Rapport de l'étude	Gouvernement MASPF	Médias Société Civile PNUD UNESCO FAWE Consultants	2004 - 2008 2005
Les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans le processus de paix	Organiser des sessions de formation en faveur de la non violence active et de la réconciliation et organiser des campagnes d'information sur l'application des accords de paix	Proportion de femmes dans les organes de mise en application des accords Nombre de sessions et de campagnes organisées	Gouvernement Gouvernement CESA	Médias Société civile Médias Société civile	2004 2004

4.2 SANTE- VIH/SIDA

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
La mortalité maternelle est très élevée	Faciliter l'accès des mères aux services et soins de santé Former et équiper les accoucheuses traditionnelles	Taux de fréquentation des centres de santé Nombre d'accoucheuses traditionnelles formées et équipées	MSP MSP	Organ.internation. PNSR UNICEF FNUAP	2004 - 2008 2004 - 2008
La pandémie du VIH/SIDA menace les familles et la nation entière	Sensibilisation sur la santé reproductive et la sexualité responsable Sensibilisation à la lutte contre le Sida en tenant compte de l'aspect genre Assistance médicale et psychosociale des malades du Sida	Nombre de séances organisées Pourcentage de femmes sensibilisées Nombre de personnes infectées ou affectées assistées	MSP MLCS MLCS/CNLS	UNICEF FNUAP ONG Ministères sectoriels/ONG UNFPA UNICEF ONG	2004 - 2008 2004 - 2008 2004 - 2008 2004 - 2008

4.3 LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
Iniquité et inégalité dans l'octroi des crédits et l'obtention de l'emploi	Assurer l'équilibre au niveau du genre dans les recrutements et nommer d'avantage de femmes aux postes de responsabilité	Pourcentage de femmes recrutées ou nommées	Employeurs Hautes autorités	- Agences de l'ONU, ONG, Société Civile	2004 – 2008
Inaccessibilité aux facteurs de production de base comme la terre	Développer le système de micro-finance et les associations productrices pour faciliter l'accès au crédit Loi foncière beaucoup plus équilibrée	Montants des crédits octroyés et bénéficiaires par sexe Nombre de femmes possédant des terres propres	MDC/MPDR Institutions micro-finance MASPF	CDF/ Institutions de micro-finance Projets spécifiques Société civile	2004 – 2008 2004-2008
Discrimination de la femme dans la politique d'accès au logement	Accorder le premier logement aux femmes qui remplissent les conditions exigées	Nombre de logements accordés aux femmes	Ministères tutelle + MTPE	Banques	2004 - 2008

4.4 EDUCATION ET FORMATION

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
Iniquité de genre dans l'accès aux services scolaires	Rendre l'enseignement primaire obligatoire dans le respect de la convention de l'OIT N182, ratifiée par le gouvernement du Burundi Augmentation des infrastructures, du matériel didactique et valorisation de la carrière enseignante	Pourcentage des enfants scolarisés par sexe Nombre d'écoles fonctionnelles, avec du matériel didactique et des enseignants exerçant volontairement le métier et en suffisance	MEN MEN	FAWE/AGEI/ MEDIAS Organisations internationales et coopérations bilatérales	2005 2004 – 2008
Faible fréquentation des filières techniques et scientifiques par les filles	Eradiquer les stéréotypes de genre existant dans l'environnement scolaire Sensibiliser les filles en faveur des filières non traditionnelles	Stéréotypes de genre éradiqués dans l'environnement scolaire Proportion des filles fréquentant ces filières	MEN MEN	UNICEF FAWE Consultants Programme AGEI FAWE UNICEF	2005 2004 - 2008

4.5 EGALITE DES DROITS

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
Malgré une législation favorable à l'égalité des genres, la mise en pratique des dispositions légales se heurte au poids de la culture, de la tradition et de la religion, encore teintées de stéréotypes de genre défavorables à la femme	Amender les textes de loi contenant des dispositions discriminatoires, vulgariser les textes relatifs à l'égalité des genres et mener une campagne de sensibilisation	Nombre de textes de lois amendés et vulgarisés	MJ	AFJ Médias Société civile	2004 – 2008
Les femmes ignorent le contenu de la loi, car les textes législatifs sont pronulgués en français alors qu'elles sont en grande partie analphabètes	Traduction des lois en kirundi	Nombre de sessions organisées et proportion de femmes formées	MASPF	Médias Société civile	2004 – 2008
Les femmes sont encore défavorisées au niveau du régime de succession, du régime matrimonial et des libéralités	Adopter une loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités	Nombre de textes de lois traduits	MJ	Médias Société civile Consultants	2004 – 2008
		Loi pronulguée et mise en application	Gouvernement Parlement MJ	Société civile Médias UNIFEM	2004 - 2005

4.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

Problème identifié	Mesure envisagée	Indicateur	Responsable	Partenaires	Calendrier
La question de genre n'est pas encore maîtrisée par les spécialistes des médias	Consolider le réseau de journalistes spécialistes des questions de genre	Réseau fonctionnel	MC	Société Civile AFJO	2005
La femme, en particulier celle du milieu rural n'est pas suffisamment informée	Encourager la mise en place des médias de proximité dans le milieu rural	Nombre de médias mis en place	MASPF MC	AFJO Société civile Organisations internationales	2005 – 2008
L'image de la femme dans les médias publics et privés n'est pas équilibrée	Sensibiliser et former tous les professionnels des médias dans la promotion de l'égalité des genres.	Nombre de débats organisés	MASPF Responsables des Médias	Société civile Consultants	2005 – 2008
	Constituer une base de données sur le genre pour en faire un outil de développement	Données régulièrement publiées	MASPF	Société civile Consultants	2004 - 2008

CONCLUSION GENERALE

L'évaluation de la mise en application du plan de Beijing marque un pas de plus dans les efforts en cours pour promouvoir la femme dans différents domaines, pour qu'elle puisse participer activement dans tous les secteurs de la vie nationale.

Elle a permis d'attirer l'attention des différents partenaires sur les domaines prioritaires où l'équilibre des genres devrait être tenu en compte de façon particulière, pour assurer la promotion de la femme et combattre sa marginalisation.

Le rapport montre, de façon générale, un état des lieux des réalisations et défis à relever pour la promotion de l'égalité des genres sur le plan politique, juridique, économique et social. La participation des femmes dans les négociations de paix et leur affectation par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été également abordées.

En ce qui concerne les domaines prioritaires retenus par le plan d'action de Beijing à savoir la mobilisation pour la paix, la santé et le VIH/SIDA, la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation, l'égalité des droits, l'information et la communication, le rapport a montré les politiques, les réformes législatives ainsi que les programmes et projets couronnés de succès. Il a ensuite relevé les obstacles et les problèmes rencontrés ainsi que les défis à relever. Enfin les principaux enseignements tirés ont été évoqués pour éclairer les actions futures.

Pour ce qui est du développement institutionnel, le rapport s'est surtout penché sur les mécanismes légaux mis en place pour la promotion de l'égalité des genres, le partenariat établi, les défis à relever ainsi que les indicateurs de base établis par rapport au genre.

Enfin le rapport a identifié les principaux problèmes et proposé des mesures pour y remédier, en référence au plan national pour la mise en application du programme d'action de Beijing et à la politique nationale genre. Les indicateurs de performance, les responsabilités, le partenariat et le calendrier de mise en application ont respecté ce qui était déjà fixé par le gouvernement.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *La Politique Nationale Genre*, septembre 2003
2. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *Plan d'Action National pour la Mise en Application du Programme d'Action de Beijing*, Décembre 1996
3. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *Politique Sectorielle du Ministère 2002-2004*, Mai 2002
4. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme/Programme de Relance et de Développement du Monde Rural, *Plan d'action national de mise en application du programme d'action de Beijing 2004-2006*, Bujumbura, février 2004.
5. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *Rapport d'évaluation du plan d'action national de mise en application de Beijing 1998-2000*, Bujumbura, 1999
6. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *Synthèse des Réalisations des Femmes Burundaises en Matière de Paix, Genre et Développement*, Bujumbura, février 1997
7. Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, *23eme Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies intitulée « Les Femmes en l'An 2000, Egalité entre les Sexes, Développement et Paix pour le 21eme Siècle, New York, juin 2000 – Rapport de Mission*
8. Ministère de l'Education Nationale, *Politique Sectorielle*, Mars 2002
9. Ministère de la Santé Publique, *Politique Sectorielle du Ministère 2002-2004*, Février 2002
10. Ministère de l'Artisanat, de l'Enseignement des Métiers et de l'Alphabétisation des Adultes, *Politique Sectorielle*, Avril 2002
11. Ministère de l'éducation Nationale, *Annuaire statistiques de 1996 a 2002*
12. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction, *Séminaire de Sensibilisation sur le Développement Humain Durable*, Octobre 1996
13. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction/PNUD, *Rapport national sur le Développement Humain au Burundi 2002*, Bujumbura, 2002.
14. République du Burundi, *Cadre Stratégique intérimaire de Croissance Economique et de lutte contre la pauvreté*, Mars 2002.
15. Nations Unies, *Objectifs du Millénaire en matière de Développement*, 2002
16. Nations Unies, *Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes* (Beijing, 4-15 septembre 1995).
17. FAWE/BURUNDI, *Données Statistiques et Indicateurs Relatifs à la Scolarisation et aux Performances Scolaires des Filles au Burundi*, Octobre 2001
18. SINZINKAYO Pierre Claver, *Identification des Stéréotypes de Genre Existant dans l'Environnement de l'école Primaire au Burundi*, Décembre 2003